

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 9 h 30 à la salle polyvalente des Salles sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 5	13
Total des voix : 16		

Date de convocation
13/10/2022

Délibération
n°22_10_B8_04

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Philippe MARANGES** (Castellane)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :
Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Bernard CLAP** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER** ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Antoine FAURE** ;

Contrat avec la pépinière ECOSUD de prélèvement - production de végétaux sauvages locaux pour la plantation de haies champêtres

Vu le Code général des Collectivités Locales

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu la délibération du Bureau en date du 15 avril 2021 portant approbation de l'opération de déploiement d'un réseau d'infrastructures agroécologiques dans les plaines et vallées à enjeu biodiversité et qualité de l'eau du territoire du Parc naturel régional du Verdon (Dossier n°1 : Animation/accompagnement, étude biodiversité, plantations)

Le Président expose,

Depuis la fin de l'année 2021, le Parc est lauréat d'un appel à projet « Eau et Biodiversité » lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. L'objectif du projet porté par le Parc est de planter des haies champêtres sur les secteurs à enjeu biodiversité et érosion situés sur la trame turquoise (interface entre la trame bleue et la trame verte, qui abrite les espèces tributaires de la trame verte et de la trame bleue pour réaliser leur cycle de vie).

L'année 2022 a été consacrée à l'identification des secteurs prioritaires de la trame turquoise et à la sensibilisation des agriculteurs concernés. Au total, une dizaine d'agriculteurs se montrent intéressés pour des plantations de haies dans le cadre de ce projet. Le Parc dispose d'un budget de 24 000 € pour l'achat de plants et de protections dédiés à ces plantations, avec un financement de 70% de l'Agence de l'Eau et une participation des agriculteurs et de la SAFER de 10%.

La plupart des projets sont prévus pour une plantation à l'automne 2023. Ils prévoient tous la plantation d'essences d'arbres et arbustes champêtres locales.

Le Parc, via son réseau de partenaires sur la thématique des haies, s'est rapproché de l'entreprise SAS ECOSUD située dans les départements de l'Hérault et du Vaucluse, qui a la particularité de proposer des plants sauvages d'origine locale, dans le cadre d'une démarche de prélèvement - production.

La pépinière ECOSUD est la seule au niveau national à proposer ce type de démarche de prélèvement local pour mise en production, selon le mode opératoire suivant :

- Identification de sites de collectes de matériel végétal (graines, boutures) sur les secteurs sur lesquels sont envisagées les futures plantations
- Prélèvement de matériel végétal sur site naturel, dans le respect des milieux
- Mise en production par bouturage, micro-bouturage et semis

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2022

Application agréée E-legalite.com

... / ...

99_DE-004-250401072-20221027-DEL22_10_B8

Une contractualisation du Parc avec la pépinière ECOSUD permettrait ainsi de programmer une démarche de prélèvement - production sur le plateau de Valensole, pour assurer un approvisionnement en plants locaux et donc adaptés aux conditions pédoclimatiques locales, pour les futures plantations de haies.

Afin de pouvoir assurer la fourniture de plants issus de prélèvements locaux pour l'automne 2023, la pépinière a besoin de réaliser les collectes sur site entre l'été et l'hiver 2022.

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la contractualisation du Parc avec la pépinière ECOSUD permettant de programmer une démarche de prélèvement - production sur le plateau de Valensole ;
- Autorisent le Président à signer le contrat ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Pour zyxra conformé

Le Président

Bernard CLAP

RÉGIONAL DU

VERDON

DEL22_10_B8_04